

**DECISION  
PAR DELEGATION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE**

**N° D 2018-11-177      DU 27 NOVEMBRE 2018**

**DIRECTION DES SPORTS - Convention entre Brest métropole et diverses associations pour la mise à disposition de piscine pour l'organisation de manifestations aquatiques.**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L5211-10,

Vu les délibérations du conseil de Communauté C 2014-04-041 et 042 du 11 avril 2014 respectivement relatives à l'élection du Président et à la détermination du nombre de postes de Vice-Président-e-s, C 2014-04-043 du 11 avril 2014, C 2016-12-199 du 16 décembre 2016, C 2017-03-010 du 17 mars 2017, C 2017-12-179 du 11 décembre 2017 et C 2018-01-001 du 8 janvier 2018 du conseil de métropole relatives à l'élection des Vice-Président.e.s,

Vu la délibération du conseil de Communauté C 2014-04-044 du 11 avril 2014 délégrant certaines attributions au Président et autorisant leur délégrant à des Vice-Président-e-s,

Vu les arrêtés donnant délégrant de fonctions et de signature aux Vice-Président.e.s de Brest métropole,

Vu l'arrêté A 2018-01-0016 du 11 janvier 2018 donnant délégrant d'attributions à des Vice-Président.e.s,

**CONSIDERANT**

Que diverses associations ont exprimé le souhait de pouvoir utiliser une piscine afin d'organiser des manifestations aquatiques selon le calendrier suivant :

9 décembre 2018	Synchro Brest Natation
12 janvier 2019	Club Nautique Brestois
16 janvier 2019	UNSS
19 et 20 janvier 2019	Club Subaquatique Brestois
23 janvier 2019	UGSEL
2 février 2019	Comité du Finistère de Natation
3 février 2019	Comité du Finistère de Natation
3 février 2019	FSGT
3 mars 2019	Synchro Brest Natation
28 avril 2019	Comité du Finistère de Natation
11 et 12 mai 2019	Club Nautique Brestois
13 mai 2019	Académie de Rennes
26 juin 2019	Club Nautique Brestois
29 juin 2019	Synchro Brest Natation

Que Brest métropole dispose de piscines sur son territoire disponibles aux dates souhaitées,  
Que Brest métropole reconnait l'intérêt public de ces manifestations,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Brest métropole met à disposition des associations les équipements selon le calendrier suivant :

Foch

9 décembre 2018	Synchro Brest Natation	Compétition régionale
12 janvier 2019	Club Nautique Brestois	Fête du club
16 janvier 2019	UNSS	Championnat national
23 janvier 2019	UGSEL	Championnat régional
2 février 2019	Comité du Finistère de Natation	Meeting départemental
3 février 2019	Comité du Finistère de Natation	Plot 2
3 mars 2019	Synchro Brest Natation	Qualification N 3
28 avril 2019	Comité du Finistère de Natation	Plot 4
11 et 12 mai 2019	Club Nautique Brestois	Nat'Ouest
13 mai 2019	Académie de Rennes	Épreuves du baccalauréat
26 juin 2019	Club Nautique Brestois	Fête de fin d'année Enfant
29 juin 2019	Synchro Brest Natation	Gala de fin d'année

Recouvrance

19 et 20 janvier 2019	Club Subaquatique Brestois	Championnat Bretagne homme
-----------------------	----------------------------	----------------------------

St Marc

3 février 2019	FSGT	Festi'sport baptême de plongée
----------------	------	--------------------------------

**Article 2** : Une convention conclue entre Brest métropole et chacune des associations définit les conditions de ces mises à disposition.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

BREST, le vingt-sept novembre deux mille dix-huit

Le Vice-Président Délégué,

Michel GOURTAY